



World Social
Energy



WORLD SOCIAL ENERGY

MÉTHODOLOGIE D'ATTRIBUTION DES AIDES



WSE est une association loi 1901 à but non lucratif que j'ai créée avec une poignée d'amis soucieux d'aider les plus démunis à accéder au financement de la rénovation de leur maison ou appartement. L'idée est née à la salle de sport d'une simple discussion autour du coût des travaux que nous avons tous réalisés pour isoler nos habitations. Car, malgré les aides de l'Etat et celles des collectivités locales en fonction des départements, il reste légitimement au bénéficiaire à régler le solde de la facture. Et pour certains, cette somme est impossible à réunir.

World Social Energy, au cas par cas et après étude des dossiers les plus urgents, financera en toute transparence le « reste à charge » de ces personnes et familles démunies grâce à ses adhérents mécènes. Ces aides permettront aux bénéficiaires de lancer les travaux de rénovation énergétique de leur domicile, d'économiser par la suite et de réduire l'empreinte carbone de leur habitation.

Plutôt que faire de la politique, nous allons agir parce que la solidarité énergétique est plus nécessaire que jamais.

Dominique RIZET
PRÉSIDENT



**World Social
Energy**

SOMMAIRE

NOTRE OBJECTIF	04
UNE INTERVENTION EN COMPLÉMENT DES AIDES PUBLIQUES EXISTANTES	06
NOS MÉCÈNES ET DONATEURS	07
NOS ENGAGEMENTS	08
UNE STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL PROGRESSIF	09

NOTRE OBJECTIF



LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN CONTRIBUTANT À RÉNOVER LES PASSOIRES THERMIQUES

L'objectif de WSE, dans une optique de justice sociale comme de progrès énergétique et climatique, est de financer le reste à charge pour les ménages les plus précaires, dans la réalisation de leurs travaux d'économie d'énergie, avec l'aide de mécènes.



A QUI S'ADRESSE NOTRE ASSOCIATION ?

Souhaitant nous adresser aux populations les plus en difficultés, notre association a vocation à financer le reste à charge pour les ménages les plus précaires, propriétaires des logements les moins bien notés dans les classements énergétiques.

Notre action se focalise dans un premier temps sur ceux qui ont le plus besoin de notre aide car avec 35,6% de propriétaires parmi les 10% des ménages ayant les plus faibles revenus en France en 2015, les besoins de prise en charge du reste à charge sont immenses.

Pour sélectionner les bénéficiaires, WSE s'appuie sur des critères objectifs et transparents conjuguant :

- Des revenus du foyer inférieurs à des seuils permettant de prioriser les plus modestes. L'INSEE estimait à 9,2 millions de personnes qui vivent avec un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, soit 1102,00€ par mois pour une personne seule et 2 314,00 € pour un couple avec 2 enfants. Parmi elles, WSE s'adressera en priorité aux personnes dites en situation de « grande pauvreté » telles que défini par l'INSEE. Cela représente près de 400 000 bénéficiaires (21 % des personnes en situation de grande pauvreté).

Plafond des revenus par catégorie de bénéficiaire pouvant prétendre au financement de leur reste à charge pour une opération de rénovation énergétique par WSE

- 940,00 € pour une personne seule
- 1 222,00 € pour un adulte seul avec un jeune enfant
- 1 410,00 € pour un couple sans enfant
- 1 974,00 € pour un couple avec deux jeunes enfants (-14 ans)
- 2 350,00 € pour une famille avec deux adolescents.

- UN LOGEMENT AVEC LA PLUS BASSE NOTATION ÉNERGÉTIQUE

Dans ces catégories de population, nous proposons de résoudre, par notre aide, 2 problèmes majeurs qu'elles rencontrent fréquemment:

- 42% d'entre elles sont dans l'impossibilité de maintenir leurs logements à la bonne température (INSEE, 2020)
- et 61% d'entre elles a régulièrement des impayés de gaz, d'électricité et d'eau (INSEE, 2020).

Or, dans 90% des cas où des travaux d'isolation sont nécessaires pour ces foyers, malgré les aides de l'état, les démarches engagées par ces personnes s'arrêtent lorsqu'est évoquée la question du reste à charge.

UNE INTERVENTION EN COMPLÉMENT DES AIDES PUBLIQUES EXISTANTES



En effet, malgré les aides publiques mises en place, les personnes doivent encore s'acquitter d'un reste à charge, parfois très important au regard de leurs revenus. Encore plus insidieux, ce reste à charge peut être d'autant plus important que le logement est moins performant d'un point de vue isolation.

Ne pouvant économiquement supporter le montant de ce reste à charge, l'écrasante majorité de ces propriétaires abandonnent l'idée des travaux, alors même qu'ils pourraient sensiblement améliorer leur condition financière et leur conditions de vie (factures énergétiques moins élevées, environnement plus sain et moins propice au développements de maladies liées aux variations de températures ou aux moisissures, revente des logements plus faciles).

C'est pourquoi WSE veut permettre de lever ce dernier frein à la réalisation des travaux nécessaires en finançant le reste à charge demeurant après les aides publiques existantes.

NOS MÉCÈNES ET DONATEURS



WSE accueille tout don et proposition de financement d'entreprises privées, avec trois garanties :

- Les entreprises donatrices pourront siéger au conseil des mécènes, avec avis consultatif sur les orientations de l'association. Les donateurs pourront siéger au conseil qui leur sera réservé, avec la même possibilité.
- Aucune entreprise ne pourra décider unilatéralement des dossiers qui seront pris en charge par l'association
- La totalité des fonds versés par nos mécènes servira à financer les travaux de rénovation énergétique des foyers dont nous aurons sélectionné les dossiers, à l'exception des frais de fonctionnement de l'association.
- Ci-après, le tableau de cotisations pour les adhérents et mécènes :

ADHERANT	COTISATION
Particulier	50,00€
Le montant de la cotisation des installateurs varie en fonction du CA	
RGE PAR CHIFFRE D'AFFAIRE ANNUELLE	COTISATION
CA < à 50 000	300,00€
50 000€ à 100 000€	400,00€
100 000€ à 500 000€	600,00€
500 000€ à 1M€	800,00€
1M€ à 5M€	1000,00€

NOS ENGAGEMENTS



UNE GOUVERNANCE EXEMPLAIRE ET TRANSPARENTE

- Des critères de sélection objectifs et transparents
- Des procédures de dépôt des demandes simples et prévisibles (relève des dossiers tous les 3 mois)
- Décisions prises collégialement par le Conseil d'administration



UN FORT PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LES ACTEURS DU SOCIAL

- Une démarche proactive pour aller chercher les personnes qui ont le plus besoin en s'appuyant sur la connaissance du terrain des collectivités et les acteurs du social
- Une intervention en complément des éventuels dispositifs mis en place par les collectivités



UNE GESTION GARANTISSANT L'UTILISATION DES DONS POUR GARANTIR LA RÉALISATION EFFECTIVE D'UN MAXIMUM DE PROJETS DE RÉNOVATION

- Des frais de structure de l'association réduits à leur minimum
- Un versement de la somme correspondant à charge financé par WSE directement aux entrepreneurs réalisant les travaux
- Une charte de fonctionnement pour les membres de l'association pour prévenir tout risque de conflit d'intérêt
- Un reporting régulier à destination de nos mécènes

UNE STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL PROGRESSIF



WSE a choisi de déployer progressivement ses activités sur le territoire français pour deux raisons :

- Nous voulons nouer des partenariats solides et pérennes avec les collectivités territoriales, les acteurs sociaux et le réseau associatif local pour être en mesure d'aller vers ceux qui en ont le plus besoin ;
- Notre objectif de déploiement doit être cohérent avec les fonds que nous octroierons nos généreux mécènes.

Notre ambition est, à terme, d'étendre géographiquement et le cas échéant, en relevant le plafond de revenus des bénéficiaires potentiels, notre action en France.



FAITES UN DON
01 88 607 907



World Social
Energy

Contact

Adresse :
141 rue Michel Carré
95100 Argenteuil

Site Web:
www.worldsocialenergy.org

Mail:
worldsocialenergy@gmail.com